

Qualification Vol de Nuit (VFR-N)

Qualification additionnelle pour le vol de nuit – EASA Part-FCL

Présentation générale

La **qualification Vol de Nuit (VFR-N)** permet au pilote titulaire d'une licence LAPL(A) (avec certains pré-requis) ou PPL(A) d'effectuer des vols **de nuit**, en conditions VFR, en commandant de bord ou avec des passagers (selon les priviléges de la licence).

Elle constitue une formation essentielle pour développer les compétences de navigation, de gestion du vol et de prise de décision dans un environnement plus exigeant.

C'est également un prérequis à certaines qualifications avancées, comme la formation **Instrument Rating (IR)**.

Objectifs de la formation

- Apprendre à piloter en toute sécurité en conditions nocturnes.
 - Acquérir les techniques spécifiques de navigation, d'atterrissement et de gestion de vol de nuit.
 - Développer la conscience de la situation et les capacités décisionnelles dans un environnement visuel réduit.
 - Comprendre les phénomènes physiologiques propres au vol nocturne.
-

Privilège de la qualification

Cette qualification, ajoutée à la licence PPL(A) ou LAPL(A)*, permet :

- D'effectuer des vols **VFR de nuit** en tant que commandant de bord.
- D'emporter des passagers conformément aux priviléges de la licence de base.
- D'effectuer des navigations de nuit et des vols hors du circuit d'aérodrome.

Note : La qualification Vol de Nuit peut être délivrée aux titulaires d'un LAPL(A) uniquement en France, selon les limitations nationales (FCL.810 & AMC).

Pré-requis pour commencer la formation

- Être titulaire d'un **PPL(A)** ou **LAPL(A)*** avec une qualification de classe valide
- Justifier d'un niveau suffisant en pilotage VFR de jour.
- Détenir un **certificat médical valide** (LAPL ou Classe 2).

* LAPL(A) avec pré-requis conformément à la réglementation.

Contenu de la formation

Conformément à **FCL.810**, la formation comprend **au minimum 5 heures de vol de nuit**, dont :

1. Instruction en vol

- **3 heures en double commande**, comprenant :
 - Vols locaux
 - Navigation de nuit
 - Procédures d'urgence spécifiques
 - Approches et atterrissages de nuit
- **1 heure de navigation en campagne**, incluant :
 - Un vol d'au moins **50 km** (27 NM)
 - Avec **un atterrissage complet** sur un autre aérodrome
- **5 décollages et 5 atterrissages solos**, à pleine procédure, de nuit.

2. Formation théorique

La formation au sol couvre l'ensemble des particularités du vol nocturne :

- Physiologie et illusions sensorielles
 - Adaptation visuelle
 - Gestion de la charge de travail
 - Lecture et interprétation des lumières aéronautiques
 - Performances et limitations de l'aéronef
 - Procédures opérationnelles de nuit
 - Météorologie nocturne
 - Menaces et stratégies de mitigation (TEM)
-

Durée de la formation

La formation Vol de Nuit peut être réalisée rapidement :

- **1 à 2 semaines** en conditions météo favorables
 - Jusqu'à **1 mois** selon disponibilités et contraintes météorologiques
-

Validation

Il n'y a **pas d'examen pratique** pour la qualification Vol de Nuit.

La qualification est délivrée lorsque :

- Toutes les exigences de formation sont complétées,
 - L'instructeur estime que le pilote est **apté** à voler de nuit en sécurité.
-

Évolutions après la qualification

Le Vol de Nuit constitue un tremplin vers :

- **Instrument Rating (IR ou CB-IR)**
- **CPL(A)**